



Municipalité de Saint-Côme

1673, 55^e rue, Saint-Côme
(Québec) J0K 2B0

www.stcomelanaudiere.ca
Tél. : 450 883-2726
Télec. : 450 883-6431

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 780-2024

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSignée, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, CONFORMÉMENT À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME ET AU CODE MUNICIPAL QUE :

Le règlement **780-2024** a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 13 août 2024. Ce règlement vise à modifier le règlement 308-1998 relatif à l'émission de permis et de certificats afin d'ajouter certaines exigences relatives à l'émission de permis de construction.

Le règlement **780-2024** entre en vigueur au moment de son adoption, c'est-à-dire le 13 août 2024.

DONNÉ À SAINT-CÔME CE 29^e JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

Marie-Claude Couture
Directrice générale et greffière-trésorière